

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 17 mai 2022

Convocation du : 13/05/2022

Le dix-sept mai deux mille vingt deux à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

**PRÉSENTS** : JC LASSALLE, F ROUCHALEOU, V LAGARDERE, S BONNIN, E DUFOURG, H  
MARQUETTE, A BALSAMELLI

**Procuration** : C EBERHARDT à JC LASSALLE

**SECRETAIRE** : Angela BALSAMELLI

## ORDRE DU JOUR :

- Ouverture poste agent technique
- Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait un rappel sur le rôle des adjoints concernant leurs missions de remplacement au pied levé s'il devait arriver une urgence au Maire. Il rappelle que la réglementation concernant l'envoi des convocations aux séances de conseil est de 3 jours voir 1 jour en cas de réunion exceptionnelle.

Monsieur le Maire remercie les élus et les citoyens de Cazalis présents dimanche pour le clip anti-LGV. Il rappelle que cette décision fait partie du programme électoral.

Il remercie Eric DUFOURG pour le journal municipal, dans lequel sera joint l'invitation pour le repas républicain du 14 juillet.

Il rappelle aussi qu'il est le responsable de la bibliothèque et que Sabrina MOULLEC n'est que la référente et que dans ce cas, il doit être informé du déroulement des manifestations et de la relecture des articles y afférent. La voie hiérarchique doit être respectée.

## ⇒ OUVERTURE POSTE AGENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire explique que Madame PAIROYS, agent technique à la cantine, a des problèmes de santé assez graves et qu'il convient de prévoir son remplacement au cas où ses arrêts seraient fréquents.

Il propose donc d'ouvrir un poste d'agent technique permanent sur un 15 heures hebdo pour pouvoir recruter un CDD. Ce CDD aura un contrat de 3 ans qui pourra être renouvelé une seule fois donc au total 6 années.

Le tableau des emplois sera modifié dans ce sens.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide l'ouverture de poste d'agent technique pour un 15 heures et la modification du tableau des emplois. **8 POUR**

### ⇒ Projet de Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi) :

Monsieur le Maire donne lecture du Projet RLPi et soumet le texte au vote.

Pour rappel les enjeux du RLPi sont :

- Garantir un cadre de vie de qualité aux habitants et à toutes les personnes qui séjournent dans le territoire et de valoriser l'image de la Cdc du Sud Gironde
- Mettre en valeur le patrimoine des centres-villes, de protéger les entrées de ville et de protéger les extensions urbaines résidentielles
- Accompagner l'amélioration du cadre de vie par la limitation des implantations de dispositifs publicitaires
- Identifier les espaces à protéger pour des raisons paysagères, patrimoniales etc et les protéger

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité émet un avis favorable au projet RLPi arrêté le 11 avril 2022. **8 POUR**

### QUESTIONS DIVERSES

#### Courses cyclistes :

Contre la montre le 26 juin après-midi et Course en ligne le 28 août (Guidon Macarien).

#### Ecole :

La maîtresse de cette année a demandé une mutation dans le Gers qui a été acceptée donc changement de maîtresse de nouveau à la rentrée prochaine.

#### Repas républicain du 14 juillet

L'inscription au 14 juillet sera jointe au journal municipal.

#### Exposition « les abeilles »

Le 7 juin à 18 h aura lieu l'exposition sur les abeilles à la salle des fêtes de Cazalis. Deux apiculteurs viendront faire une présentation.

#### Assainissement logement LAGRAVE

Un problème sur la fosse septique du logement LAGRAVE a été décelé et réglé rapidement avec l'aide de Monsieur TEXERA.

#### Tours de garde des élections législatives le 12 et 19 juin

Les tableaux sont préremplis. Si modification, prévenir Monsieur le Maire.

#### Enquête PLUI

Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête publique sur le PLUI, une permanence se tiendra à Cazalis le mardi 28 juin de 14 h à 16 h.

Pour ceux et celles qui ne pourraient pas s'y rendre, le mercredi 6 juillet de 14 à 17 h et le vendredi 8 juillet de 13 h 30 à 16 h 30 une permanence sera tenue à la Cdc du Sud Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.